

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25/02/2019

SEANCE PUBLIQUE

N°****.- CENTRALE GENERALE DES SERVICES PUBLICS (CGSP) - Personnel - Convention de détachement d'une chef de bureau administratif - Adoption.

LE CONSEIL

Vu l'arrêté royal, en date du 28 septembre 1984, portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, et plus particulièrement les articles 78 et 79 ;

Vu le courrier de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP), en date du 09 janvier 2019, sollicitant le détachement d'une chef de bureau administratif au sein de leur organisme en vue d'assurer les fonctions de technicienne wallonne, à partir du 18 février 2019 et pour une durée indéterminée, ce détachement lui permettant d'assumer ses fonctions syndicales au sein du secteur Admi wallon de la CGSP ;

Attendu que la Centrale Générale des Services Publics (CGSP) rembourse à la Ville de Verviers l'entièreté des rémunérations et allocations brutes liquidées au profit de la chef de bureau administratif détaché au sein de leurs instances ;

Attendu qu'il y a lieu que la première Assemblée communale marque son accord sur le détachement d'une chef de bureau administratif afin que l'Administration puisse prétendre à la récupération des frais inhérents à ce détachement ;

Vu l'avis de la Section du Budget, du Personnel, de l'Etat Civil et des Evénements, en sa séance du 19 février 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE

la convention de détachement d'une chef de bureau administratif auprès de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP), avec effet à la date du 18 février 2019, et pour une durée indéterminée (voir annexe).

La délibération sera transmise à la Centrale Générale des Services Publics (CGSP), au Service des Finances et à l'intéressée.

CONVENTION

ENTRE, D'UNE PART :

La Ville de Verviers, représentée par Mme TARGNION Muriel, Bourgmestre et Mme KNUBBEN Muriel, Directrice générale f.f.

ET, D'AUTRE PART :

La Centrale Générale des Services Publics (CGSP), secteur wallon des Administrations et Institutions (Admi) représentée par son bureau exécutif en la personne de ses dirigeants responsables, Mme Martine UGOLINI, Présidente et M. Olivier NYSSSEN, Secrétaire générale.

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

1. Un congé à temps plein d'une durée indéterminée, prenant cours le 18 février 2019 est accordé par la Ville de Verviers à Madame Oriane DENYS, pour lui permettre d'assumer ses fonctions syndicales au secteur Admi de la CGSP.
2. Pendant ce congé, Mme Oriane DENYS bénéficiera des dispositions de la loi du 19 décembre 1974 et de ses arrêtés d'exécution. Elle restera titulaire de son emploi et conservera donc sa qualité de Chef de bureau administratif. Elle continuera à être rémunérée par l'Administration communale, son traitement lui étant attribué en exécution des dispositions d'ordre intérieur concernant le personnel de l'Administration communale. Elle demeurera soumise aux dispositions du statut administratif et pécuniaire de l'Administration communale qui déterminent ses droits et obligations dans cette position, notamment son droit au traitement, à l'avancement de traitement et de grade, au bénéfice du régime de pension local en vigueur pour les agents de son ancienneté et à la garantie de l'article 86 de l'Arrêté royal du 28 septembre 1984.
3. La CGSP Admi remboursera à l'Administration communale, par tranches trimestrielles d'états de recouvrement établis par celle-ci, l'entièreté des rémunérations et allocations brutes liquidées au profit de Madame Oriane DENYS tant en vertu des lois et règlements généraux, notamment les articles 78 et 79 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 1984, qu'en exécution des dispositions d'ordre intérieur concernant les agents de l'Administration communale.

La présente convention reste valable tant que Madame DENYS remplit ses missions syndicales au sein du secteur Admi de la Centrale Générale des Services Publics.

Fait en double exemplaire, à Verviers, le 25 février 2019.

Pour l'Administration communale,

La Bourgmestre,

Muriel TARGNION.

La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN.

*Pour la CGSP - Secteur Admi wallon,
Pour le Bureau exécutif,*

Le Secrétaire général,

Olivier NYSSSEN,

La Présidente,

Martine UGOLINI.